Modification des statuts
Rapport du Conseil d'Administration

Chers membres,

Depuis le 23 mars 2019, le droit des entreprises a été fondamentalement révisé par l'adoption d'un « Code des sociétés et associations » qui nous impose une refonte complète de nos statuts.
La loi nous impose de réformer et d'adapter nos statuts au « Code des sociétés et associations » avant le 31 décembre 2023.

Nous sommes donc contraints de reformuler l'objet de notre société et pour se faire de vous présenter un rapport de l'Organe d'administration (nouvelle dénomination du Conseil d'Administration) repris en italique ci-dessous :

RAPPORT DE L'ORGANE D'ADMINISTRATION
La modification proposée de l'objet de la société a uniquement pour but de clarifier la description existante à la lueur des conditions qui lui sont imposées par le Code des sociétés et des associations.

Votre conseil a donc décidé de vous soumettre une proposition de modification des statuts.

Le Président
Patrick Renard

SOCIETE COOPERATIVE A RESPONSABILITE LIMITEE ET A FINALITE SOCIALE
Route du Condroz, 541 à 4031 Angleur

TELEPHONE DU CLUB : (32) 04 336 20 21
FAX DU CLUB : (32) 04 337 20 26
TELEPHONE DU RESTAURANT : (32) 04 337 10 35

Web : www.rgcst.be
E-mail : secretariat@rgcst.be
T.V.A. : BE 403.979.264
R.C. LIEGE : 22.655

BANQUE BNP PARIBAS FORTIS
BIC: GEBABEBB
IBAN: BE38 2400 7750 0172